



ICAI (Alliance Coopérative Internationale) est une association indépendante et non-gouvernementale qui regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier. Fondée à Londres en 1895, l'ACI compte 221 membres dans 88 pays, et dans tous les secteurs de l'économie. Toutes ces coopératives représentent quelque 800 millions de personnes dans le monde entier. (<http://www.ica.coop>)



AIM (Association Internationale de la Mutualité) regroupe 44 fédérations nationales de mutualités dans 31 pays du monde. Les mutualités fournissent une couverture sociale contre la maladie et d'autres risques sociaux à plus de 170 millions de personnes, soit en participant à la gestion de l'assurance maladie obligatoire, soit en proposant une assurance-maladie complémentaire, alternative ou substitutive, soit en délivrant des services par leur réseau de réalisations sanitaires et sociales. (<http://www.aim-mutual.org>)



IAISS (Association Internationale de la Sécurité Sociale) regroupe 377 institutions de sécurité sociale dans 151 pays. La sécurité sociale protège la santé, la famille, la vieillesse, le travail. Universellement reconnue comme un besoin fondamental de l'humanité, elle apporte une contribution déterminante à l'instauration d'une plus grande justice sociale sans laquelle il ne saurait y avoir de paix durable. (<http://www.issa.int>)



ICMIF (Fédération Internationale des Coopératives et Mutuelles d'Assurance) est actuellement la seule association internationale qui représente à la fois les intérêts des assureurs mutualistes et coopératifs en fournissant une gamme de services à ses organisations membres. Le nombre d'organisations membres s'élève à 136 dans 67 pays et représentent plus de 300 compagnies d'assurance à travers le monde. (<http://www.icmif.org>)



WIEGO (Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing) est un réseau global de recherche politique qui vise à améliorer le statut des travailleurs pauvres, particulièrement des femmes, dans le secteur informel à partir de meilleures recherches et statistiques, programmes et politiques et par une augmentation des organisations représentatives des travailleurs de l'informel. Les individus et les institutions du réseau sont issus de trois domaines : les organisations associatives des travailleurs de l'informel, les institutions académiques de statistiques et de recherche et les agences de coopération de différents types (non-gouvernemental, gouvernemental, et inter-gouvernemental). (<http://www.wiego.org>)



IHCO (Organisation Internationale des Coopératives de Santé) est une association volontaire de consommateurs ou de travailleurs coopératifs qui travail dans le domaine des soins de santé. L'objectif principal de l'organisation est de créer un espace pour le débat sur des sujets pertinents pour les organisations membres, d'informer les différents départements des Nations Unies, des gouvernements, des médias, de l'opinion publique sur la nature, les valeurs et les activités réalisées par les coopératives de santé. IHCO s'efforce de promouvoir les systèmes de santé basés sur les organisations coopératives et de collaborer avec les différentes branches sectorielles de l'ICA. L'organisation a été fondée en 1996 et regroupe des fédérations de coopérative de santé dans dix pays. (<http://www.ica.coop/ihco/index.html>)



OIT (Organisation Internationale du Travail) a pour vocation de promouvoir le travail décent, la justice sociale et notamment de faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail. Créée en 1919 par le Traité de Versailles, elle est devenue en 1946 la première institution spécialisée du système des Nations Unies. L'OIT adopte des conventions et des recommandations internationales du travail qui définissent les normes à respecter dans les domaines de son ressort. Elle fournit par ailleurs une assistance technique dans différents secteurs notamment à travers son département de la sécurité sociale. (<http://www.ilo.org>)



STEP (Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté) programme du département de la sécurité sociale de l'OIT situe son action en matière de protection sociale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. STEP appuie la conception et la diffusion de systèmes novateurs destinés à la protection sociale des populations exclues, notamment de l'économie informelle. Il soutient la mise en place de systèmes nationaux de protection sociale cohérents basés sur les valeurs d'efficacité, d'équité et de solidarité. (<http://www.ilo.org/public/french/protection/socsec/step/index.htm>)

Le consensus de Genève

Alliance Internationale pour l'Extension de la Protection Sociale



« L'Alliance Internationale » est un réseau regroupant l'Organisation Internationale du Travail, l'Association Internationale de la Sécurité Sociale et l'ensemble des grandes fédérations et organisations internationales, à caractère mutualiste et coopératif, actives en matière d'extension de la protection sociale dans le monde et partageant **une vision, des valeurs et des principes communs** dans ce domaine. Cet ensemble d'institutions est présent dans plus de 180 pays et représente les intérêts de plus d'un milliard d'individus membres.

Les 7 organisations participantes à cette initiative commune, lancée à Genève le 7 septembre 2005, sont :

- OIT** (Organisation Internationale du Travail)
- AISS** (Association Internationale de la Sécurité Sociale)
- AIM** (Association Internationale de la Mutualité)
- ACI** (Alliance Coopérative Internationale)
- ICMIF** (Fédération Internationale des Mutuelles et Coopératives d'Assurance)
- IHCO** (Organisation Internationale des Coopératives de Santé)
- WIEGO** (Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing)

«Le Consensus de Genève » est le document fondateur de l'Alliance. Il présente la vision commune de l'ensemble des sept organisations participantes, en matière de protection et de sécurité sociales.

Extension de la protection sociale et « mondialisation juste »

L'accès à la sécurité sociale et à la protection sociale constitue un droit humain fondamental (Cf art.22 et 25 de « la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme »). Il est d'autre part, de plus en plus reconnu comme un élément indispensable en matière de développement économique durable, de mondialisation juste, de « travail décent » et de réduction de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité.

A cet égard, « la Commission mondiale sur la dimension sociale de la globalisation » de l'OIT souligne « **qu'un minimum de protection sociale des individus et des familles doit être accepté comme faisant partie intégrante du socle socio-économique de l'économie mondiale** ».

Or actuellement plus de la moitié de la population mondiale ne bénéficie d'aucune forme de protection sociale et moins de 20% de la population dispose d'une protection sociale relativement adéquate. A l'échelle planétaire, l'ampleur de l'exclusion de la protection sociale est donc considérable. Elle touche même plus de 90 % de la population dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne et d'Asie du sud. En Amérique latine et dans les pays en transition, malgré des conditions contrastées selon les pays, cette forme d'exclusion est aussi très importante. Elle est même croissante dans beaucoup de pays sous l'effet combiné de la croissance de l'économie informelle et de la hausse de la précarité de l'emploi dans le secteur formel.

Les femmes, les enfants, les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs ruraux, les travailleurs migrants et les autres groupes vulnérables sont les plus affectés par ces phénomènes d'exclusion. Or, la vulnérabilité face aux risques, notamment face au risque maladie et en particulier face aux grandes pandémies (HIV-SIDA, tuberculose, paludisme), constitue l'une des causes majeures de la pauvreté, car elle limite considérablement les possibilités d'accès des populations pauvres aux services sociaux de base et en particulier aux soins de santé primaire.

C'est pourquoi la **CIT** (Conférence Internationale du Travail) en juin 2001, tout en rappelant le caractère irremplaçable des systèmes de sécurité et de protection sociales dans le cadre du développement socio-économique, a invité l'OIT et la « Communauté internationale » à se mobiliser pour améliorer significativement la couverture de ces systèmes et les rendre ainsi plus équitables et accessibles. Ceci s'est traduit par le lancement

par l'OIT en juin 2003 de la « **Campagne mondiale sur la Sécurité Sociale et la couverture pour tous** » et la mobilisation de son outil opérationnel le programme **BIT/STEP** « Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté ».

De même, l'Assemblée générale de l'AISS de Pékin, en septembre 2004, qui a regroupé les responsables de 377 institutions de sécurité sociale de 151 pays, a adopté la « **Déclaration de Pékin** », qui souligne l'importance de l'objectif d'extension de la couverture et déclare que :
« Pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale, il est indispensable d'étendre la couverture aux populations vulnérables actuellement exclues. **La sécurité sociale doit être une dimension centrale de toutes les stratégies de réduction de la pauvreté.** Dans ce domaine, des approches novatrices doivent être développées ».

C'est d'ailleurs le sens de la « **Déclaration de Montevideo** » faite par l'AIM en mars 2001 sur la mondialisation et les soins de santé. L'AIM y affirme « qu'un haut niveau de santé et de protection sociale pour tous constitue la base d'une productivité économique durable. Dès lors, il devrait être considéré comme un investissement plutôt qu'un facteur de coût pour l'économie. L'AIM lance un appel à toutes les grandes institutions internationales afin de prendre l'engagement politique de préserver l'intérêt général et les aspects sociaux dans le domaine des soins de santé face à la perspective d'une mondialisation et d'une libéralisation croissantes ».

LICMIF est convaincue que la structure mutualiste et coopérative constitue le mécanisme le plus efficace permettant d'offrir une assurance au bénéfice des pauvres. Pendant de nombreuses années l'assurance en tant qu'instrument important de réduction de la pauvreté et d'accès de base à la protection sociale a été négligée mais elle est maintenant reconnue comme une composante fondamentale dans tous les programmes de micro-finance. Les pauvres sont les plus vulnérables et ont le plus besoin de protection à travers les mécanismes de transfert de risque avec en ligne de mire le besoin d'un meilleur accès à la sécurité sociale, c'est pourquoi l'ICMIF soutient les objectifs de l'Alliance et s'efforcera de travailler avec ces partenaires en offrant un plus large accès à la sécurité sociale grâce à l'utilisation de l'expérience acquise par ses organisations membres dans ce domaine.

le monde, au bénéfice du plus grand nombre possible d'individus, actuellement affectés par un niveau inadéquat ou un manque de protection sociale.

Objectif commun

Les 7 organisations membres de « l'Alliance internationale » ont décidé de travailler ensemble à l'objectif commun « **d'améliorer (quantitativement et qualitativement) la couverture de la protection et de la sécurité sociales dans**

Une vision commune

L'extension de la protection sociale à l'ensemble des populations insuffisamment protégées dans le monde constitue **un objectif majeur pour l'ensemble de la communauté internationale**, mais représente aussi un défi considérable, aussi bien d'un point de vue politique et financier que technique et institutionnel.

Un tel défi ne pourra être relevé que par de réelles volontés politiques, des stratégies nationales de longue haleine novatrices, intégrées, cohérentes et pertinentes et la mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs concernés : organisations internationales, gouvernements, organismes de sécurité sociale, secteur privé, organisations de travailleurs de l'économie formelle et de l'économie informelle, autorités locales, société civile, organisations communautaires, mouvements mutualistes, coopératifs, associatifs et de l'économie sociale, systèmes de santé, services sociaux...

C'est pourquoi il convient en particulier de mettre l'accent sur le soutien à l'**innovation** et au **partenariat** entre acteurs. Il est en effet reconnu que l'extension de la protection sociale aux personnes à faible revenu ou exclues ne peut venir du seul accroissement de la couverture des systèmes de sécurité sociale en place. Elle passe aussi par la constitution de mécanismes nouveaux complémentaires et adaptés aux différents contextes. Dans bon nombre de cas, ces mécanismes novateurs reposent sur des initiatives prises par les populations elles-mêmes ou par

différents acteurs de la société civile ou de l'économie sociale (mutuelles, micro-assurances, syndicats, coopératives, associations, groupements...).

Des avancées importantes ont été réalisées au cours de ces dernières années dans ce domaine. Les initiatives se sont multipliées un peu partout sous l'impulsion d'une grande diversité d'acteurs et en réponse aux besoins prioritaires des populations exclues. Mais ces initiatives diverses restent souvent limitées et fragiles. Elles doivent être **consolidées, fédérées et davantage articulées avec l'ensemble des efforts publics d'extension de la protection sociale**. Il convient donc de développer la connaissance dans ce domaine par un soutien actif à l'innovation et à l'expérimentation.

La **couverture universelle** est l'objectif ultime des processus d'extension, même si elle ne peut être envisagée qu'à long terme. Dans un premier temps, il est préférable de définir des paquets de bénéfices réalistes et évolutifs, en fonction de la réalité économique des pays et des populations concernés, mais qui seront susceptibles de réellement bénéficier le plus rapidement possible au plus grand nombre.

Le **dialogue social** est un instrument privilégié pouvant contribuer à la conception et la mise en œuvre de plans d'actions nationaux d'extension de la sécurité sociale.

Des valeurs et des principes communs

La sécurité sociale est un **droit humain fondamental et universel**. A ce titre, elle peut être considérée comme un « **Bien public mondial** ».

Les Normes internationales de l'OIT dans le domaine (notamment la **Convention 102**) constituent la base de référence.

Le financement de la protection sociale doit inclure des mécanismes de **solidarité**, tant au niveau national qu'au niveau international. A cet égard, le financement solidaire des primes des pauvres est nécessaire et légitime.

La sécurité sociale est un instrument privilégié de redistribution et de réduction des inégalités.

La sécurité sociale joue un rôle clé dans la stimulation du développement économique et social **en favorisant la croissance économique et la cohésion sociale**.

Le développement économique doit aller de pair avec le développement social et la sécurité sociale constitue un élément déterminant tant pour l'un que pour l'autre.

Compte tenu de la rareté des ressources disponibles face à l'ampleur des besoins, la recherche constante de l'**efficacité** et de la **pertinence** est un impératif.

Les systèmes doivent être gérés de façon transparente, dans un cadre de **bonne gouvernance** et de viabilité financière.

Les **valeurs universelles portées par le mouvement coopératif et mutualiste** (l'équité, la justice sociale, la solidarité, l'absence d'exclusion et de discrimination, la non lucrativité, la participation effective et « l'empowerment » des populations concernées, la responsabilité et la gestion transparente et démocratique) représentent des atouts essentiels à valoriser.